

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00075

VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (TEOMA) POUR 2018

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 09 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80 Nombre de pouvoirs : 17 Nombre de voix : 97

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER représenté par M. Gabriel BENIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE. Mme Annie GREGOIRE. Rémy M. GUYOT. M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Robert Mme Laurence JUBAN, Christian JULIEN. M. KARULAK. M. Samv KEFI-JEROME. Mme Corinne L'HARMET-ODIN. Mme Siham LABICH. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Michel MAISONNETTE. M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard M. Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Yves PARTRAT. M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,

REÇU EN PREFECTURE

Le 03 avril 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180208-D20180007500-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180403

M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT représentée par M. Raymond JOASSARD, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Paul CELLE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT, M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Siham LABICH, Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE, Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET, M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE. Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA, Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON, M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET, Mme Anne-Françoise VIALLON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (TEOMA) POUR 2018

Par délibération en date du 10 octobre 2002, le Conseil de Communauté s'est prononcé sur l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2003.

A compter du 1^{er} janvier 2018 le taux de la TEOMA, Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères et Assimilées, reste inchangé à 8,25 % (identique à celui de 2017) et s'appliquera à l'ensemble des 53 communes du territoire de la Métropole.

Il s'agit d'une recette qui a pour objet de couvrir les dépenses relatives à la gestion des déchets.

Le taux de TEOMA de Saint-Etienne Métropole s'inscrit dans la fourchette basse des taux constatés dans les principales agglomérations en France. Le taux moyen de la TEOM en France était de 9,25 % en 2016 (données DGCL, DGFIP – Les collectivités locales en chiffres 2016).

<u>Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré fixe le taux de TEOMA applicable en</u> 2018 sur l'ensemble des communes à 8,25 %.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU